

A. Situation

- 1- L'Église catholique en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine comprend soixante-cinq paroisses, quelques sanctuaires (Pointe-Navarre, Mont Saint-Joseph), une trentaine de presbytères et de nombreux cimetières (parfois plus d'un par paroisse).
- 2- L'année 1860 marque la fondation (reconnaissance canonique) des quatorze premières paroisses de la Gaspésie. Parmi les plus anciennes, on trouve la mission de Ristigouche, tenue alors par les Capucins, et des paroisses des Îles, Havre-Aubert (1793) et Havre-aux-Maisons (1846) relevant alors du diocèse de Charlottetown.
- 3- Le diocèse de Gaspé n'a pas de plan administratif établi pour la réduction du nombre de paroisses, d'églises ou d'autres bâtiments. Jusqu'ici, l'évêque a toujours affirmé, à ce titre, que cette réflexion devait se faire à la base... et que là où des décisions s'imposeront, les officiers du diocèse accompagneront les administrateurs locaux dans leurs démarches.

Il ne faut pas oublier qu'au Québec les conseils de fabrique constituent des corporations reconnues civilement et qu'ils jouissent d'une bonne marge d'autonomie.

B. Quelques principes plus généraux assumés par l'évêque

- 1- Divers points de vue incitent à ne pas avoir de vues trop unilatérales (ou seulement administratives) sur nos églises et les divers éléments du patrimoine religieux.
- 2- En plus de leur symbolique religieuse et de leur utilité fonctionnelle, il y a d'abord le point de vue identitaire : ces bâtiments sont le fruit des initiatives et des efforts des anciens et nous disent beaucoup sur nos appartenances.
 - Ils sont le fruit d'efforts collectifs importants et de contributions personnelles dont on a gardé mémoire : « C'est mon grand-père qui a fabriqué telle pièce. » « C'est mon oncle qui a payé telle statue. » « C'est ma grand-tante qui a... »
 - Une autre preuve : le grand nombre de Gaspésiens et de Madelinots vivant à l'extérieur du territoire et qui demandent chaque année d'être accueillis dans leur paroisse d'origine pour des baptêmes, des mariages, des funérailles, des inhumations, etc.
 - On entretient encore certains cimetières éloignés longtemps après la fermeture d'une paroisse : Saint-Louis, Pérégrin, Saint-Bernard-des-Lacs, etc.
 - Fonder une nouvelle paroisse, c'est un peu comme fonder une nouvelle famille. C'est un projet de vie et de liens que l'on ne remet en question qu'avec grande tristesse et, parfois, avec de grandes blessures.

- 3- Il y a aussi le point de vue patrimonial (au sens des monuments, mais aussi des talents et des valeurs): on dit que nos églises sont nos châteaux! La plupart sont des objets de fierté locale : elles représentent les monuments les plus visibles laissés par nos anciens. Par elles, des traces subsistent des talents de ceux et celles qui ont façonné notre histoire, nos mœurs, nos valeurs et nos convictions, de même que de leur labeur et de leurs habiletés, etc.
 - Imaginons un tour de la Gaspésie sans les repères que constituent les églises : d'où le *Guide du Pèlerin*, du Pèlerinage Terre et Mer.
- 4- Il y a également le point de vue de la vitalité du milieu, de la préoccupation du tissu communautaire à maintenir, et même de l'occupation du territoire : faire disparaître certains immeubles, tant fonctionnels que symboliques (comme une église ou un cimetière), équivaut à faire disparaître ou tout au moins à disloquer un milieu humain et à éteindre le leadership local. (On a vu des endroits passer, d'une communauté organisée, à un quartier de squatters.)
- 5- On aura compris que fermer une église en région a un impact encore plus grand que dans les villes, où « l'appartenance paroissiale » est moins vive.

C. Quelques préoccupations et convictions de l'évêque de Gaspé

- 1- L'évêque est d'abord préoccupé par la vitalité des communautés chrétiennes : à la limite, une communauté locale vivante pourrait exister sans avoir une église à sa disposition. Comme évêque, ma priorité ne va pas aux édifices, mais comme citoyen, j'y suis très attaché!
- 2- L'évêque est aussi préoccupé par la prise en charge de leur communauté chrétienne par les personnes du milieu, sur le plan administratif comme sur le plan pastoral.
 - Par définition, une communauté chrétienne, c'est une portion du peuple de Dieu vivant dans un endroit défini, dans lequel les fidèles se reconnaissent et vivent leur foi.
- 3- L'évêque croit que l'intérêt local pour le maintien des églises déborde largement le pourcentage des personnes qui fréquentent régulièrement leur église. Il en voit la preuve dans la multiplicité des services demandés à la communauté paroissiale par des gens qui ne la soutiennent pas régulièrement : baptêmes, mariages, funérailles, inhumations, catéchèse des jeunes, visites des malades, aide aux démunis, souci communautaire, tourisme, etc.
 - Sans compter la réussite annuelle de la Collecte d'automne.
 - Au cours des onze dernières années, dix collectes ont laissé 1,3 M\$ dans les paroisses, tout en remettant 1 125 000 \$ au diocèse.
- 4- Par contre, l'évêque est inquiet de la diminution graduelle de la population plus âgée, qui apporte présentement la plus grande partie des appuis financiers à l'Église. Une plus jeune génération se lève et se développe avec les « parcours catéchétiques », mais elle est moins intéressée au soutien du matériel.
 - Il y a aussi la dépopulation globale de la Gaspésie, au rythme de près de 1 000 personnes par année.

- 5- Une chose est sûre, l'Église va s'appauvrir encore avec les années (la dépopulation des régions va-t-elle se poursuivre?) et aura à se délester de certaines obligations matérielles et financières.
- 6- Par contre, il est sûr aussi que l'Église aura à maintenir, pour l'avenir, une organisation structurante minimale.
 - Pour l'instant, le regroupement des paroisses en secteurs pastoraux nous donne un modèle possible de cette structuration : quinze secteurs pastoraux composés de trois à huit paroisses et comportant au minimum chacun un pasteur ou une personne responsable, un presbytère, quelques églises et plusieurs cimetières.
- 7- La question des cimetières reste particulière. La communauté chrétienne joue ici un rôle social (et civil!) important en administrant et en entretenant des cimetières qui sont ouverts à l'ensemble des citoyens et citoyennes.
 - Cette ouverture, qui déborde les strictes responsabilités de la communauté chrétienne envers ses membres, est un service important rendu au milieu.

D. Des constats et des pistes à envisager pour l'avenir

- 1- Pour garder un milieu communautaire vivant, il faut en solidariser les forces vives : leadership religieux, communautaire et municipal.
 - C'est pourquoi je me réjouis grandement de la Conférence régionale de ce jour.
- 2- Un bon nombre de nos églises sont devenues trop grandes pour la taille actuelle des communautés. Il faut trouver des solutions, car les revenus viendront à manquer.
- 3- Certaines églises disparaîtront certainement, soit par manque de moyens financiers, à cause de leur mauvais état de conservation (qui va aller en s'aggravant) ou par manque de leadership ou de forces vives pour les maintenir.
- 4- Il faut penser, très bientôt, à un usage multiple et compatible d'un bon nombre de nos propriétés d'Église. Selon les cas, la propriété pourrait rester à l'Église, ou bien passer à la municipalité, ou à un groupe communautaire... et même à une entreprise privée.
 - Des exemples d'usages compatibles pourraient surgir ici et là : salles et bureaux pour la municipalité ou des groupes communautaires, salon funéraire, bibliothèque. Et pourquoi pas une caisse populaire ou d'autres services?
 - Déjà existent des formes de collaboration, concernant les stationnements, par exemple.
- 5- On ne doit pas attendre que la situation soit devenue trop critique (manque flagrant de financement, état matériel trop avarié, diminution critique de la population, etc.) avant d'établir des contacts avec des partenaires pour des solutions possibles.

- 6- La Fondation du Patrimoine ne pourrait-elle pas élargir ses objectifs pour pouvoir intervenir plus tôt et, parfois, dans des projets moins considérables afin d'éviter la détérioration et les grands coûts de certains bâtiments patrimoniaux?
- Par exemple : aider une paroisse à améliorer le système de chauffage de son église pour ne pas avoir à la fermer l'hiver et éviter sa détérioration.
 - Certains entretiens plus légers : portes et fenêtres, etc.

Conclusion

Par sa vocation, le diocèse (et l'évêque) tient d'abord à conserver les communautés chrétiennes comme des milieux de vie.

Il est donc préoccupé de préserver autant que possible ses églises, à cause de leur utilité fonctionnelle autant que pour leur importance symbolique. Mais il ne pourra le faire seul, dans un grand nombre des situations.

C'est pourquoi il tend la main aux partenaires capables de l'aider pour garder en bonne condition le patrimoine qui nous a été légué.

L'évêque, pour sa part, mettra en place, dès l'automne, un comité qui formulera des critères et préparera une feuille de route pour aider les administrateurs des fabriques à analyser leur situation locale et à porter un regard sur l'avenir de leur église, comme des autres propriétés et bâtiments.

Nous sommes très reconnaissants des initiatives et des appuis de la Fondation du patrimoine et ouverts à toute collaboration ultérieure.